

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1er décembre 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Gilles Mercure, CONSEILLER

Sont absents : Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-12-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au point varia et en le laissant ouvert pour la séance.

Le point 9. concernant le règlement pour les VTT est reporté en janvier 2016 afin de demander des informations supplémentaires.

- Promotion Kamouraska
- Projet de Loi 56 (reporté en janvier 2016)
- Couverture cellulaire, internet et TV dans les hauts pays (une pétition sera préparée pour la population et celle-ci sera expédiée au CRTC et à l'ensemble des fournisseurs de services et aux municipalités de la MRC
- Projet Impact (à vérifier si les écoles du territoire y participent)
- Facture de la MRC pour le projet J.F. Ouellet (la MRC fera des vérifications)

02-12-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 3 novembre 2015 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a déposé un rapport pour le mois de novembre 2015.

03-12-2015

BUDGET 2016 / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAMEST

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2016 lors de la réunion du comité du service de Sécurité incendie Kamest, mercredi le 25 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part est basée sur la population et le RFU de 2015 pour les quatre municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la base pour Saint-Joseph-de-Kamouraska est respectivement de 418 et de 30 811 929, ceci représentant 11,94% pour un total de **28 372,69 \$**.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le dépôt du budget 2016 proposé par le comité du service de Sécurité incendie Kamest.

04-12-2015

DÉPÔT DE LA SECTION 2 DES RAPPORTS (FORMULAIRE DGE-1038) SUITE AUX ÉLECTIONS

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer le dépôt de la section 2 du rapport (formulaire DGE-1038) par les deux membres du conseil élus par acclamation le 2 octobre 2015. M. Roland Leroux, maire et M. Gilles Mercure, conseiller.

05-12-2015

AVIS DE MOTION - 2015-216 BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - RÈGLEMENT

M. Germain Dupuis, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura, à une séance extraordinaire prévue le 10 décembre 2015, l'étude d'un règlement afin de fixer le taux des taxes de l'année 2016, des tarifications pour les services ainsi que du programme triennal d'immobilisations. Le budget 2016 sera présenté et validé à cette date.

06-12-2015

DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES IMPAYÉES /ENVOI A LA MRC POUR VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier par le secrétaire-trésorier de la MRC en vertu des articles 1022 à 1060 et le conseil municipal a adopté cette procédure aux deux ans pour le total des taxes dues.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis ont été expédiés en 2014 et trois en 2015 dont un recommandé à ces contribuables ;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente de paiement n'a été conclue par les contribuables concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'envoi à la MRC de Kamouraska de la liste des personnes endettées qui suit, si les personnes n'ont pas réglé d'ici la fin de décembre les arrérages de 2014 et antérieurs et ce, sans aucun autre avis.

Au 30 novembre 2015 :

Guy Bouchard 286, rue Principale Est

2013 : 495,38 \$

2014 : 1 689,33 \$

2015 : 1 860,76

Pour un total de : 4 099,34\$ incluant les taxes

Sylvain St-Pierre, 114, rue de l'Église

2014 : 548,14

2015 : 946,33 \$

Pour un total de 1 070,32 \$

Raynald St-Pierre, 281, Rang 5 est

2014 : 577,91

2015 : 1 027,15

Pour un total de 1 722,46 \$

07-12-2015

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2015/2016.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de Voyages
Route de Picard	6.4	Bois brut	301
Route de Picard	1.89	Copeau et brut	1061
Rang 5 Ouest	1.06	Copeau et brut	1180

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9.35 kms.

08-12-2015

AVIS DE MOTION 2015-217- MODIFICATION DU RÈGLEMENT VTT

Yves Lapointe, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura, à une séance subséquente, l'étude d'un règlement afin de modifier le parcours des VTT sur le territoire de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

09-12-2015

POLITIQUE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK) À DES FINS PROFESSIONNELLES

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte une politique d'utilisation des réseaux sociaux (FACEBOOK) à des fins professionnelles afin de mieux encadrer la gestion par l'agente de développement en place et que cette plate-forme soit utilisée adéquatement et sous supervision des administrateurs du réseau social, Les administrateurs de « Les gens de Saint-Joseph », seront nommés annuellement par le conseil et le comité sera formé de l'agente de développement, un représentant du conseil et un représentant du personnel permanent.

10-12-2015

DEMANDE DU COMITÉ SANTÉ ENTRAIDE POUR LE DINER DE NOËL

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le paiement du vin lors du dîner de Noël, qui se tiendra le 16 décembre, sur présentation de la facture.

11-12-2015

REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU SEIN DES COMITÉS

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la liste jointe soit acceptée concernant les représentants des membres du conseil au sein des organismes de la municipalité ou ceux à l'extérieur.

12-12-2015

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires du mois de novembre (incluant les DAS de la période) au montant de 11 191.78 \$ et que les comptes à payer totalisant un montant de 46 220.24\$ soient acceptés, sauf les factures Équipements V. Ouellet (880.61\$) et la MRC (4031.52\$) qui devront être annulées.

13-12-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h50.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 10 décembre 2015 à 19h00 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : M. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Est absent : M. Gilles Mercure, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

Une convocation a été remise à chacun des membres du conseil à la réunion régulière mardi le 1er décembre 2015

14-12-2015

Règlement #2015-216/ BUDGET 2016

A) Règlement d'adoption du budget de l'année financière 2016 et du programme triennal des immobilisations ;

B) D'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation de la collecte des ordures et des eaux usées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 1^{er} décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le règlement numéro **2015-216** soit adopté ainsi que le programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018 qui tel que présenté comme suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil adopte le budget « **dépenses** » ci-dessous pour l'année financière 2016 :

DÉPENSES

Administration générale :	160 916
Sécurité publique :	76 549
Transport :	175 052
Hygiène du milieu :	80 036
Am., urbanisme, et développement. :	34 659
Loisirs et culture :	21 173
Frais de financement :	6 900
TOTAL DES CHARGES :	555 285 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	
Remboursements dette égouts	21 430
Remboursement édifice municipale/Caisse populaire	15 000
Sous-total :	36 430 \$
TOTAL APRÈS AFFECTATIONS	591 715 \$

ARTICLE 2 :

Le conseil adopte le budget « **recettes** » ci-dessous pour l'année financière 2016 :

REVENUS

Tarifications des services	
Entretien des eaux usées :	25 980
Matières résiduelles :	29 826
Ramonage des cheminées :	3 762
O.T.J. :	6 480
Dette eaux usées	25 800
Sous-total Tarifications :	91 848 \$
Compensation tenant lieu de taxes (Gouv. Québec)	
Terres publiques	4 216
École primaire	765
Bonification des compensations	1 400
Sous total compensation :	6 381 \$
Transferts	
Réseau routier	135 461
Recyc Québec	8 000
Péréquation	20 200
Sous-total Transferts:	163 661 \$
Services rendus aux organismes ou autres	
Comptoir postal :	8 000
Autres revenus :	28 445
Sous-total :	36 445 \$
TOTAL DES RECETTES :	298 335 \$

ARTICLE 3 :

Pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus, soit un montant de **293 380 \$**, la municipalité imposera une taxe de 0,92 \$ par tranche de 100\$ du montant de la richesse foncière conformément à celle inscrite au rôle d'évaluation déposé en septembre 2015 (31 889 200).

ARTICLE 4 :

Le montant de la taxe de service pour défrayer l'entretien du système de traitement des eaux usées est de **300 \$** par unité et le montant de la taxe de service afin de rembourser la dette associée au système de traitement des eaux usées est de **300 \$**.

ARTICLE 5 :

La compensation pour les ordures est fixée :

Résidentiel :	155 \$
Semi-commercial :	207 \$
Commercial :	278 \$

ARTICLE 6 :

La compensation pour le service des loisirs est fixée à **40 \$** par famille.

ARTICLE 7 :

La compensation pour le ramonage est de **22 \$** par cheminée.

ARTICLE 8 :

Le programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 pour un montant total de : 705 350 \$

2016

- Prolongement du réseau d'égouts sur le site 1 (Écoflo) de la rue de l'Église : 35 000\$
- Poursuite du projet de l'asphalte et de l'égout pluvial sur la rue Principale : environ 410 350\$ avec le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ)
- Amélioration de la caserne incendie incluant la citerne : 140 000 \$ selon la réponse du programme PIQM, (Programme d'infrastructure Québec-municipalité)

2017 :

- Amélioration de la Route de Picard (les fossés et les glissières de sécurité) : 65 000\$

2018 :

Amélioration du rang 5 Ouest : 55 000\$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

ARTICLE 9 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18% par année soit 1.5% par mois.

ARTICLE 10 :

Pour l'année financière 2016, les taxes municipales seront payables en quatre versements pour tous les comptes qui excèdent 300.\$ (mars, juin, août et septembre).

ARTICLE 11 :

Le présent règlement est entré en vigueur selon la loi le 1^{er} janvier 2016.

15-12-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition d'Yves Lapointe, la séance est levée à 19h30.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale